



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0512 du 21/01/2019

Arrêté du 13 décembre 2018

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES DE
CLASSE NORMALE DE L'INTERIM DE LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'Auvergne-Rhône-Alpes ET DU DEPARTEMENT DU RHONE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté charge un administrateur général des Finances publiques de classe normale de l'intérim de la direction régionale des Finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône.

Date d'application : 18/02/2019

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES DE
CLASSE NORMALE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'Auvergne-Rhône-Alpes ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES
BUREAU RH-1B

ARRÊTÉ

**chargeant un administrateur général des finances publiques de classe normale
de l'intérim de la direction régionale des finances publiques
d'auvergne-rhône-alpes et du département du rhône**

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRÊTE

Article premier

M. Franck LEVEQUE, administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur du pôle gestion publique à la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, est chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, en remplacement de M. Philippe RIQUER.

Article 2

Cette mesure prend effet le 18 février 2019.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 13 décembre 2018

POUR LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,
PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART



BOFiP
Direction générale des Finances publiques
Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756